



LES ARCHERS PORNICAIS VOUS INVITE A LEURS

CONCOURS FITA - FEDERAL

Championnat départemental FITA 44 ouvert



HORAIRES

Matin

ouverture greffe	8h30
entraînement	8h45
inspection du matériel	9h15
début des tirs	9h30

Après midi

ouverture greffe	13h00
entraînement	13h15
inspection du matériel	13h45
début des tirs	14h00

Tir en ABC ou ABCD en fonction
du nombre d'archers (volées de 6 flèches)

Sur place : buvette, casse-croustes, friandises ...

RECOMPENSES

Les trois premiers de chaque catégorie
la première équipe FITA
la première équipe Fédéral

TARIFS

Adultes 9€ - 14€ les deux tirs
Jeunes : 7€ - 11€ les deux tirs

Tenue de club ou blanche obligatoire

**SAMEDI 30 JUIN 2012
A LE CLION SUR MER**

INSCRIPTIONS

Exclusivement par courrier, suivant
la limite des places disponibles
- priorité au championnat départemental -

règlement par chèque à l'ordre de
"Les Archers Pornicais"- 30 bis rue des
buissonnets 44210 Pornic.

La clôture des inscriptions est fixée au
22 juin 2012



CONTACTS

mail : archers.pornicais@yahoo.fr
René Picot - 06 20 60 42 17 ;
René Solan - 06 81 94 53 03



Avec la participation de la Ville de Pornic



● Terrain de sports
avenue des sports
Le Clion sur mer



FICHE D'INSCRIPTION

TIR FITA FEDERAL PORNIC SAMEDI 30 JUIN 2012

CLUB : _____ **RESPONSABLE :** _____

E.MAIL : _____ **TEL :** _____

ENGAGEMENTS : ADULTES 9 € ; 14€ les deux tirs - JEUNES 7 € ; 11€ les deux tirs

NOM ET PRENOM	N° LICENCE	ARC			CATEGORIE	FITA		FEDERAL		COUT
		CL	BB	CO		Matin	Après midi	Matin	Après midi	
										€
										€
										€
										€
										€
										€
										€
										€
										€
										€
TOTAL :										€

Inscription et règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de : Les Archers Pornicais

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 22 JUIN 2012

Les Archers Pornicais – 30 bis rue des buissonnets – 44210 Pornic – e.mail: archers.pornicais@yahoo.fr

CONTACTS : René Solan 06.81.94.53.03 - René Picot 06.20.60.42.17

Catherine Soulis csoulis@aliceadsl.fr

Il ne sera procédé au remboursement de la mise que si l'organisateur est averti au minimum 72h avant le jour de la compétition.